



Commune du Hézo

Règlement des services périscolaires A compter de la rentrée scolaire 2018-2019

Restauration scolaire

Le service de la cantine fonctionne de **12h à 13h30**

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Une inscription préalable est obligatoire



Le règlement des repas se fait avec les moyens de paiement suivants :

↳ Espèces, chèque (libellé à l'ordre du Trésor public) ou carte bancaire en trésorerie

↳ Prélèvement automatique en joignant un mandat SEPA

↳ Titre payable sur internet (TIPI) sur le site <https://www.tipi.budget.gouv.fr>

Pour les inscriptions occasionnelles, il est **impératif** de s'inscrire au moins la veille avant 9h15 pour le lendemain en contactant la Mairie par téléphone au **02.97.26.44.87** ou par mail à accueil@lehezo.fr.

Tout repas commandé et non décommandé la veille avant 9h15 sera facturé (excepté pour des raisons médicales – nécessité de fournir un certificat médical).

La grille des menus est affichée à l'école et sur le site lehezo.com

Aucun enfant ne sera accepté à la cantine sans avoir commandé son repas **SAUF** cas exceptionnel justifié (demande à faire en mairie : 02.97.26.44.87).

Se munir d'une serviette de table portant les nom et prénom de l'enfant.

Le personnel n'est pas habilité à donner des médicaments aux enfants (sauf projet accueil individualisé).

Les externes sont accueillis à partir de **13h20**.

Garderie

La garderie fonctionne sans inscription préalable

Le matin de **7h30 à 9h**

Le soir de **16h30 à 19h**

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi.



Tout ¼ d'heure commencé est dû.

En cas de dépassement de l'horaire de fermeture (19h00), il sera appliqué une majoration forfaitaire de 5,00 € en plus du tarif habituel.

Tarifs périscolaires à compter de l'année scolaire 2018-2019

Restauration scolaire	3,45 € par repas
Mise en place d'un PAI en panier repas	1 € par repas
Garderie	0,41 € le quart d'heure
Majoration forfaitaire en cas de dépassement de l'horaire de fermeture de la garderie à 19h	5 € en plus du tarif habituel